DuPont™ Fontelis® Fungicide

Version 2.2

Date de révision 02/11/2014 Réf. 130000012055

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	DuPont™ Fontelis® Fungicide
Nom commercial/Synonyme	:	DPX-LEM17 200 g/L SC DPX-LEM17 20SC PENTHIOPYRAD (RS)-N-[2-(1,3-dimethylbutyl)thiophen-3-yl]-1-methyl-3-trifluoromethyl-1H-pyrazole-4-carboxamide
Numéro de la FDS	:	130000012055
Utilisation du Produit	:	Fongicide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Peut être nocif par ingestion. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

Ce produit est toxique pour les poissons. Ce produit est toxique pour: Invertébrés aquatiques

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Penthiopyrad	183675-82-3	20.4 %
Other Ingredients		79.6 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Le composé ne devrait pas être dangereux par contact avec la peau, mais le nettoyage de la peau après utilisation est conseillé. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins. En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables
Point d'éclair : > 105 °C (> 221 °F)

Température d'inflammation : 385 °C (725 °F)

Risque d'Incendie et d'Explosion : Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Composés fluorés.

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement complet de protection.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir complètement les récipients fermés.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés

pour l'élimination.
Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récolter les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique). Collecter et contenir l'absorbant contaminé et endiguer la matière pour élimination.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.

Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine et à un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les conditions extrêmes de chaleur ou de froid. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du corps : Les personnes qui mélangent, chargent, appliquent ou manipulent la matière doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:
Combinaison
Chaussures et chaussettes
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il puisse entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement soit par déviation. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application. Utiliser ce produit conformément à son étiquette.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

huile minérale blanche (pétrole)

TLV	(ACGIH)	5 mg/m3	TWA	Brouillard.
TLV	(ACGIH)	10 mg/m3	STEL	Brouillard.
TLV	(ACGIH)	5 mg/m3	TWA	Fraction alvéolaire.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	liquide
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	légère, type ester
pH	:	6.66 à 10 g/l
Substance oxydante	:	Le produit n'est pas oxydant.
Densité spécifique	:	0.9789
Hydrosolubilité	:	dispersable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter	:	Protéger du gel. Chaleur. Lumière du soleil directe.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Composés fluorés.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation 4 h CL50	:	> 3.5 mg/l , rat
Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , rat
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, lapin
Irritation des yeux	:	Pas d'irritation des yeux, lapin
Sensibilisation	:	Réponse marginale interprétée comme négative dans les tests sur les

animaux.,
Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Penthiopyrad

Toxicité à dose répétée :

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e)
espèces multiples

Gain de poids du corps réduit, Effets sur le foie, effets sur la thyroïde, Effets sur la rate, Effets sur la vésicule biliaire, Grossissement du foie, Effets sur le système immunitaire, la chimie du sang est altérée, modifications hématologiques, Modifications du poids des organes, diminution de poids de la rate, augmentation du poids du foie

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
Un léger accroissement dans l'incidence de tumeurs a été observé dans des études avec des animaux

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries.
Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Tératogénicité : Pas toxique pour la reproduction
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 0.36 mg/l
72 h CE50b	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 1.5 mg/l
72 h CE50r	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 2.1 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna (Grande daphnie) 0.060 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ce produit est toxique pour les poissons. Toxique pour les organismes aquatiques. Pour utilisations terrestres: Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zones traitées. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du Conteneur : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C Numéro ONU : 3082

	Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Penthiopyrad)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9MI
IMDG	Numéro ONU	:	3082
	Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Penthiopyrad)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. Homologation PCP : 3033130343
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 02/11/2014

™ Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.
® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Personne de contact : E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DuPont™ Fontelis® Fungicide

Version 2.2

Date de révision 02/11/2014 Réf. 130000012055

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.